

honneur & utilité. Suivant ce règlement, les enfans de Maisons nobles auront seuls le droit de porter l'épée. On l'interdit absolument à tous autres Etudians, en quelque Faculté que ce puisse être, soit de Droit, de Théologie, de Médecine, &c. Outre la bonne conduite que devront tenir les Etudians en général, on la recommande en particulier à ceux qui se destinent à la Théologie, afin que leur comportement dans les Universités ne soient pas une raison de réclamer contre eux lorsqu'ils voudront parvenir à une vocation. Les Etudians devront s'abstenir de commettre des irrégularités dans les rues, d'y provoquer ou injurier personne, ou d'y donner des défis, à peine contre ceux qui se trouveront dans ce cas, d'être arrêtés, châtiés, & même bannis de l'Université. Aucun d'entre-eux ne pourra être dehors après 9. heures du soir, à moins d'une nécessité indispensable. On en excepte ceux qui ayant des Gouverneurs, se trouveront avec eux dans des Compagnies honnêtes. Après la même heure, il ne leur sera plus permis d'être dans des Caffés, Cabarêts, ou autres Maisons de ce genre, à peine d'être mis aux arrêts, & de 5. écus d'amende contre ceux qui les y souffriront. Tous excès capables d'interrompre le repos ou la tranquillité publique, comme par exemple de tirer des armes à feu dans la Ville, de casser des vitres, de causer du dommage aux maisons, ou aux lanternes, d'insulter le Guet, ou les patrouilles de l'Université, de former des complots, d'afficher des pasquinades & de fomentier des émotions populaires, de pareils excès seront punis par le bannissement, ou même avec plus de rigueur, selon la nature du délit. Les enfans de Familles nobles pourront se racheter par des